

serait pas scindée en deux chambres, et que le roi n'aurait que le *veto* suspensif, les députés cédaient évidemment à la crainte de voir reparaître la division des ordres et l'arbitraire ministériel. Ils ouvraient sans le vouloir les Tuileries à l'émeute et leur propre enceinte à la domination des clubs. « Si cette folie d'une convention nationale permanente n'est pas rétractée, disait Lafayette, la France est perdue, la révolution est manquée (1) ! » C'était aussi l'avis de Bergasse, de Mounier et de Lally-Tollendal, qui se retirèrent de la commission après le refus de l'assemblée, déclarant qu'ils ne sauraient, quant à eux, fonder sur ces bases nouvelles l'édifice de la liberté publique. L'assemblée, considérant la commission comme dissoute par cette triple retraite, en nomma une nouvelle composée de MM. Thouret, l'abbé Sieyès, Target, Talleyrand, Desmeuniers, Rabaud Saint-Etienne, Tronchet et Chapelier.

Mais la révolution pressait le pas derrière les votes de l'assemblée devenue omnipotente. La populace, déjà mise en goût de massacres le 14 juillet après la prise de la Bastille, venait d'apprendre le chemin des demeures royales. La funeste nuit du 5 au 6 octobre avait vu le palais de Versailles envahi, les gardes du corps tués à leur poste, la reine poursuivie de chambre en chambre par les assassins, le roi forcé de paraître au balcon et de promettre à cette tourbe de se laisser ramener le lendemain à Paris. La garde nationale, commandée par Lafayette, qui était arrivée en force à Versailles, ne reçut aucun ordre. L'assemblée, siégeant en permanence dans le tumulte d'une séance de nuit, ne sut que s'ajourner au lendemain. Un grand nombre de ses membres, disons-le à leur honneur, profitèrent de leur liberté pour courir à la défense du roi. Bergasse fut un de ceux-là. Les souvenirs de cette

(1) *Histoire de la Terreur*, par M. Mortimer-Ternaux.